LA LETTRE DU Cadeb

COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES BOUCLES DE SEINE / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

JANVIER 2017 - N°69

Sommaire

2 Activité du Cadeb
Agenda associatif
Philippe Coulon nous a quittés

3 Les restos du cœur ouvrent à Sartrouville

4 Une année aux jardins associatifs de Sartrouville
Carrières sur Seine multiplie ses jardins familiaux

5 Bougival veut son centre européen de musique

6 Produire localement son énergie : c'est possible

7 Environnement en bref

8 Bientôt une digue à Montesson

9 Bezons réaménage le parc Bettencourt et les berges de Seine

10 Louveciennes possède un patrimoine à préserver

11 Ce qui va changer pour le RER A et la liaison avec Paris Saint Lazare

12 Les doubles sens cyclables s'imposent peu à peu

13 Visite du centre de tri de Nanterre

14 Collectifs et associations d'environnement dans les Boucles de Seine / Saint Germain

L'énergie, le climat et nous

Deux associations membres du Cadeb, les Conférences Carrillonnes et Forum et Projets Pour le Développement Durable, ont uni leurs efforts pour présenter une conférence sur un sujet « brûlant » : L'énergie, le climat et nous ; que pouvons-nous faire ?

Nous avons été accueillis par M. Jean-Roger Davin, maire de Croissy, et par M. Bernard Grouchko, maire du Vésinet, et vice-président de la communauté d'agglomération, en charge du développement durable.

Cet événement, soutenu par la communauté d'agglomération, a rassemblé 90 personnes à Houilles et 130 personnes à Croissy, venant d'une vingtaine de communes de l'agglomération et au-delà.

Cela témoigne de la force de rayonnement d'une telle initiative. Beaucoup de gens ont envie d'entendre parler du climat, et d'agir utilement.

Le premier objectif était d'informer tout le monde sur le climat, y compris ceux qui croient ne pas pouvoir comprendre et ceux qui croient déjà savoir, en maniant avec humour et pédagogie les concepts scientifiques.

Le deuxième objectif était de permettre à chacun de comprendre les enjeux d'une transition énergétique et de faire émerger des idées et des projets qui permettent de la mettre en place.

Voilà pourquoi, à Croissy, la conférence se complétait par des stands, où l'on pouvait consulter des documents et discuter avec les personnes présentes. Elle s'est poursuivie par des ateliers qui présentaient des réalisations concrètes et montraient qu'il était possible de se mettre en route vers la transition énergétique.

Par ailleurs, dans une ambiance festive, les pauses boisson et buffet ont été d'intenses moments d'échanges plus individualisés.

Tout seul, on peut déjà beaucoup, mais pas tout. C'est ensemble, avec son voisin, la collectivité locale, les associations, les institutions, les entreprises que peuvent se monter des projets de plus grande échelle ayant un impact positif sur le climat.

Deux propositions de projets ont déjà émergé :

- la projection d'un film sur la transition suivi d'un débat
- le lancement d'un projet citoyen de création d'énergie renouvelable locale qui est présenté dans ce même numéro de la Lettre.

Chers lecteurs, nous souhaitons vivement que dans notre territoire, chacun se sente concerné par ces enjeux et que d'autres initiatives fleurissent encouragées et aidées par les acteurs de la vie publique.

Le Bureau du Cadeb

Cadeb association agréée pour la protection de l'environnement
Siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
e-mail : cadeb78@wanadoo.fr Site Internet : www.cadeb.org

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT YVELINES

Activité du Cadeb

Novembre

- Jeudi 3 : réunion de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) à Houilles.
- Vendredi 4 : réunion avec le Syndicat Mixte de la Seine et de l'Oise, à Versailles.
- Mardi 8 : inauguration des nouveaux locaux du CAUE78, à Versailles.
- Mercredi 9 : inauguration du site de la mare de Palfour à Montesson.
- Lundi 14 : réunion sur la voie nouvelle départementale RD 121, à Versailles.
- Lundi 14 : réunion de FNE Yvelines aux Mesnuls.
- Jeudi 17 : atelier "inondation : de la prévention à la réalité", avec le Spi vallée de Seine à Mantes-la-Jolie.
- Jeudi 17 : réunion du conseil communautaire de la CASGBS, à Croissy-sur-Seine.
- Mardi 22 : réunion « vertemaligne » dans les locaux de l'association Espaces à Chaville.
- Mardi 22 : réunion publique concernant le projet EOLE et la traversée de la Seine, en mairie de Bezons.
- Mardi 29 : conseil d'administration du Cadeb à Sartrouville.

Décembre

- Jeudi 8 : réunion de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la CASGBS, à Chatou.
- Jeudi 8 décembre : conseil communautaire de la CASGBS à Croissy-sur-Seine.
- Mardi 13 : réunion avec Voies Navigables de France (VNF), à Bougival.
- Mardi 13 : réunion de diagnostic du corridor écologique de l'ouest parisien, avec l'association Espaces, à Saint Cloud.
- Mardi 13 : conseil d'administration de Plaine d'avenir 78, à Montesson.
- Mercredi 14 : réunion du Comité Intergares du RER A à Cergy Pontoise.
- Jeudi 15 : conseil d'administration de FNE Île-de-France, à Paris.
- Samedi 17 : réunion Agenda 21 à Montesson.

Agenda associatif

- Vendredi 13 janvier : soirée TOUS EN SEL ouverte à toutes les personnes intéressées par le SEL. A 20h, salle Freddy Leroux, 8-15 avenue Desaix à Maisons-Laffitte. Contact : Laurence Ledoux : 06 22 09 30 77.
- Samedi 21 janvier : visite d'un jardin transformé en refuge LPO . A 14H30, à Fourqueux. Inscription requise : www.biodivercites78.com/
- Jeudi 2 février : assemblée générale de FNE Yvelines, à Paris
- Samedi 18 février : journée de la Monnaie à Carrières sous Poissy. Avec le soutien de MLDD . Contact : Laurence Ledoux, 06 22 09 30 77.
- Samedi 25 février : assemblée générale du Cadeb, suivie d'une table ronde. Dans la maison du parc départemental de Montesson, en matinée. Inscription requise.
- Samedi 18 mars: assemblée générale de Plaine d'avenir 78.
- Samedi 25 mars : assemblée générale de FNE Ile-de-France.
- Samedi 22 avril : fête de la salade nouvelle, avec Plaine d 'avenir 78

Renseignements complémentaires sur le site du Cadeb : www.cadeb.org

Dernière minute :

Philippe Coulon nous a quittés

C'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que nous avons appris le décès brutal de Philippe Coulon, survenu le 10 décembre. Le militant écologiste, membre de Réseau vélo 78, était âgé de 69 ans.

Nous lui consacrerons un article dans la prochaine Lettre.

Bulletin d'adhésion 2017 (individuels)

Je demande à adhérer au Cadeb et verse ma cotisation de 10 €.
A retourner à:
Cadeb 130 avenue du Général de Gaulle 78500 Sartrouville

Nom …….. Prénom …….
Adresse ……...
……...
Tél: ……...
Courriel: ……...

Des restos du cœur à Sartrouville

Dix ans ! Sartrouville, c'est la première ouverture d'un centre des restaurants du cœur dans les Yvelines depuis 10 ans. Cela se comprend car une ouverture de centre est liée à trois conditions : un nombre de bénéficiaires éventuels important, un nombre de bénévoles suffisant, une demande des collectivités locales.

C'est le cas à Sartrouville où la commune offre des locaux de bonne situation, de bonne disposition et surface, qui permettront d'excellentes conditions d'accueil des bénéficiaires. Le centre est situé sous la mairie annexe Point d'accès aux Droits, 118 avenue Georges Clemenceau.

Plus de 80 bénévoles se sont proposés pour assurer les aides alimentaires et les aides à la personne.

Une semaine après l'ouverture, 300 familles ont pu s'inscrire à l'aide alimentaire.

Pour la distribution alimentaire, le bénéficiaire est accueilli ; il a un numéro de passage ; il lui est offert un café ou thé, et un gâteau ; un coin accueille les enfants. Quand arrive son tour, le bénéficiaire choisit ses denrées pour constituer des repas équilibrés ; il est accompagné par un bénévole.

Quelques uns des bénévoles de Sartrouville

Aide à la personne

Les restos du cœur, ce n'est pas que l'aide alimentaire, c'est l'activité la plus connue, la plus médiatisée. Mais c'est aussi l'aide à la personne. C'est pouvoir accompagner les familles dans leurs démarches, les épauler dans leurs difficultés.

Dans ce domaine, toutes les idées sont les bienvenues dans ce nouveau centre. Les activités seront ouvertes selon les demandes des personnes, et les compétences des bénévoles. Les inscriptions ont déjà été l'occasion d'identifier plusieurs thèmes : l'aide juridique, le logement, les apprentissages, le soutien scolaire. Cette aide est l'occasion de renouveler un appel aux bénévoles pour arriver à organiser toutes ces activités.

Rien ne peut se faire sans les bénévoles. En effet, un principe des Restos du Cœur est que tout le monde est bénévole. L'autre principe est que tout le monde est accueilli et écouté.

Jean-Paul Mayant
Bénévole aux restos du cœur
de Sartrouville
Membre du Cadeb

Les restos dans les Yvelines

- 25 centres d'accueil
- 1000 bénévoles
- 1 million de repas distribués
- 13 000 personnes accueillies
- Deux Restos bébés (656 bébés aidés)
- Deux chantiers d'insertion
- Sept ateliers d'apprentissage du français et de soutien social
- Six ateliers informatique
- 5 367 spectateurs (activité cinémas)
- 91 premiers départs en vacances

Les restos à Sartrouville

- 80 bénévoles
- 300 personnes accueillies
- Un accueil bébés le jeudi matin de 9h à 12h
- Trois distributions alimentaires lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 16h30

Pour contacter les Restos du cœur :

ad78.sartrouville-cd@restosducoeur.org

Les restos en France

- 69 200 bénévoles
- 128,5 millions de repas distribués
- 950 000 personnes accueillies
- 2 111 centres d'activités et antennes
- 81 Restos bébés (40 000 bébés aidés)
- 1 662 personnes en difficultés logées
- 1 805 personnes en contrats aidés dans les chantiers d'insertion
- 100 000 spectateurs (activité cinémas)
- 5 260 premiers départs en vacances
- 650 micro crédits accordés
- 2 451 personnes conseillées juridiquement
- 93,3 millions d'euros de dons et legs

Sartrouville : un an au vert à Natur'Ville

Nouvelle présidente de l'association de jardins familiaux associatifs de Sartrouville, Agnès Benne revient sur l'année écoulée, marquée par une production légumière médiocre du fait de la météo, mais riche en évènements et rencontres.

Ça y est ! Les tuyaux sont rangés, les parcelles sont paillées, le froid s'installe et le jardin du bord de Seine s'endort pour l'hiver qui approche. Pas tout à fait ! …

Quelques irréductibles passent encore pour planter un arbuste, cueillir la dernière salade, ou carottes et poireaux pour un plat qui réchauffe.

Fête de la nature 2016. En arrière plan, le lycée Jean-Paul II

Ouverture au public

Une année vient de s'écouler, riche en événements à défaut de légumes en raison des pluies qui se sont prolongées jusqu'en juin puis de la sécheresse de l'été.

Mais nous avons fait de belles rencontres.

Tout d'abord, nous avons accueilli 700 enfants et une centaine d'adultes pour la Fête de la nature en mai sur le thème « Les acteurs de la nature ». Autour d'ateliers, le public a découvert, surpris, le rôle du lombricompostage (voir lettre du Cadeb de juin 2016).

La visite des jardins par les scolaires a donné envie aux professeurs d'approfondir le lien avec l'environnement. Ainsi, des CM1 / CM2 de l'école Turgot viennent cultiver une parcelle pédagogique et les classes de 6ème du collège Louis Paulhan, en partenariat avec « la Main à la pâte » vont observer la flore au fil des saisons ainsi que la fréquentation des oiseaux du jardin par l'installation de mangeoires équipées de caméras. Les petits de CP sont venus planter des bulbes qu'ils reviendront voir fleurir au printemps. La classe ULIS du lycée Jean Paul II prévoit aussi de revenir entretenir sa parcelle.

Nous avons participé en juillet à la manifestation « Les quatre chemins au vert » avec le bailleur social Batigère où plus de cent enfants et familles se sont présentés au stand Natur'Ville pour faire de petits plants de basilic.

Lors du salon des associations du 4 septembre, nous avons pris contact avec plusieurs associations et envisageons une interaction avec elles en 2017. Nous en reparlerons !!!

Nous avons aussi trouvé le temps de nous réunir entre jardiniers pour une belle fête du jardin le 19 juin et quelques journées collectives pour entretenir les parties communes. À la dernière, le 27 novembre, nous avons accueilli deux nouveaux jardiniers. A présent, nous sommes trente, prêts à affronter 2017, des projets plein la tête.

Agnès Benne
Présidente de l'association Natur''ville

De nouveaux jardins familiaux à Carrières sur Seine

Après 10 ans d'attente, et parfois un peu d'impatience, la bonne nouvelle vient de tomber, annoncée par l'adjoint à l'aménagement du territoire : la ville propose à notre association, « Nature en partage », deux parcelles représentant 2300 m2 dans le quartier du Printemps, derrière la Marine.

Liste d'attente

Le terrain, propriété de l'agglomération et géré par la ville, permettra de créer une vingtaine de parcelles.

De quoi satisfaire une partie des 70 candidats en liste d'attente, habitants en immeuble ou pavillon sans jardin, désireux de cultiver un lopin de terres sans pesticides.

L'association, créée en 2007, gère déjà deux parcelles de 100m2 en centre-ville, mises à disposition par la ville.

Animations

En plus de la gestion de jardins familiaux, les membres de « Nature en partage » font des animations dans les écoles.

Ainsi l'an dernier, deux écoles maternelles et deux classes de CP, soit environ 300 enfants, ont pu prendre contact avec la terre et réaliser quelques plantations.

Peut-être de futurs jardiniers !

Michel Lefèvre
Président
Nature en partage

Un Centre Européen de Musique à Bougival ?

Le CEM est un projet magnifique ... mais ce n'est encore qu'un projet. Il est soutenu par une association européenne, Europa Nostra et par le célèbre Placido Domingo, son président, qui compte 2 millions de fans. Ce n'est pas suffisant. Pour que le projet devienne réalité, un grand soutien populaire est nécessaire, et le Cadeb est appelé à y contribuer.

Créée en juin 2013, l'association du Centre Européen de Musique compte déjà 520 adhérents. Son objectif: implanter le CEM à Bougival, en plein milieu de cette Boucle de la Seine que tous les adhérents du Cadeb retrouvent avec bonheur dans le RER A à la sortie des zones urbanisées de Nanterre et de Rueil 2000.

Vous êtes prêts à la défendre et vous savez combien, au 19ème siècle, les peintres l'ont aimée. Et c'est à Bougival qu'en 1875 Georges Bizet a composé Carmen, l'opéra le plus célèbre de toute la planète et qu'il y est mort, trois mois après l'échec de la première représentation. Il avait 36 ans.

Une épée de Damoclès

La Villa Viardot est à l'origine de la création du CEM. Construite en 1830, blottie au cœur de la colline des impressionnistes, les Amis de Bizet y organisent des masterclass et des concerts depuis 2004. Ils ont tant de succès que peu à peu, s'impose l'idée de créer un centre important de formation de musiciens.

Ce projet est évidemment irréalisable dans la Villa inconstructible. Heureusement, en 2013, un terrain de 6.800 m^2, jointif de la Maison de Bizet par le bas et de la Villa Viardot par le haut, est mis en vente par la firme Mercedes.

Le CEM n'a pas les moyens de l'acheter et c'est bien pourquoi une épée de Damoclès est sur sa tête. Car il n'a que neuf mois pour donner la preuve qu'il est soutenu par les collectivités publiques (communes, département, région, État) et qu'il a des fondations et des mécènes prêts à s'engager.

Or, en ce qui concerne les personnalités publiques, ce n'est pas le soutien des grandes stars de l'opéra, telles Placido Domingo, Teresa Berganza, Natalie Dessay, qui va les impressionner. C'est comme pour les élections ! Il faut que le CEM soit porté par une énorme vague populaire dont vous faite partie.

La villa Viardot à Bougival

Mais vous pouvez vous demander en quoi ce projet vous intéresserait-il ? Il s'agit de musique et ça se passe à Bougival !

La Boucle menacée

Eh bien, pourtant si ... Regardez la photo de la Boucle de la Seine, si belle, si verte ... et si proche de Paris, donc menacée. D'ailleurs, vous savez à quel point les immeubles de luxe ont envahi la route qui la borde.

Et c'est ce qui guette le fameux terrain Mercedes. Si le CEM échoue, ce sont des immeubles qui le remplaceront en face de la maison de Bizet. S'il réussit, il est prévu une annexe à la maison pour y accueillir les visiteurs qui ne manqueront pas d'affluer, vu la célébrité de Carmen (comme à Auvers, l'annexe de l'Auberge Ravoux où Van Gogh est mort à 37 ans).

Ce terrain servira aussi à faire une entrée de ville et de département puisqu'il jouxte le département des Hauts de Seine et représente l'entrée dans le fameux Pays des Impressionnistes.

Certes, il faudra bien y construire les bâtiments nécessaires au fonctionnement du CEM. Mais l'association sera très attentive à un traitement paysager de l'ensemble.

Merci d'avance de nous servir de caisse de résonance pour vos adhérents, et de rédiger une lettre aux collectivités publiques pour leur demander de soutenir le CEM.

Les Amis de Georges Bizet

Comment soutenir le CEM?

Vous trouverez toutes les informations sur le site Internet :

www.centreeuropeendemusique.fr

La boucle de Seine et la colline des impressionnistes à Bougival

Pour une production d'énergie locale

Suite à la conférence–atelier du 19 novembre sur le climat et l'énergie, deux habitants nous invitent à participer à un projet de production d'energie renouvelable, local et citoyen.

Thierry Hanau, 54 ans, habite à Houilles, et travaille comme architecte de système d'information et responsable d'innovation dans le numérique. Il a une longue expérience de montage de projets dans l'industrie.

François Dancette, 58 ans, habite à Carrières-sur-Seine, et travaille à Paris comme architecte en tant qu'associé d'un cabinet orienté vers les bâtiments publics.

« Beija flor » – en portugais « qui embrasse la fleur » — est en français le Colibri, symbole de l'action citoyenne pour le changement.

Quels sont les objectifs de votre projet ?

Nous voulons produire localement une partie de l'énergie que nous consommons en choisissant une source d'énergie renouvelable, l'électricité photovoltaïque. De nombreux projets coopératifs de production d'énergie sont montés à l'étranger, en province ainsi qu'en Ile-de-France.

C'est ainsi qu'en Allemagne par exemple, 51% de l'électricité d'origine solaire est produite par 600 coopératives, propriété de particuliers et de collectivités. Nous proposons de rejoindre ce mouvement et donc de produire notre énergie, ici, dans la communauté d'agglomération.

A partir d'une expérience locale de petite ampleur, nous voulons tout d'abord démontrer l'intérêt technique et financier du photovoltaïque en milieu urbain diffus et identifier les difficultés.

En plus de cet intérêt, une attention particulière sera portée au retour pour le territoire (c'est-à-dire nous tous) en équilibrant la création de lien social et la création de valeur pour les entreprises : nous voulons aider les professionnels à développer un savoir faire et de l'emploi durable dans le domaine de la transition énergétique. Nous souhaitons aussi intégrer la problématique de la lutte contre la précarité énergétique.

Le financement du projet sera assuré par une participation citoyenne et un emprunt cautionné par l'association « Energie partagée » qui validera par là même la qualité du montage financier.

Comment comptez-vous débuter votre projet?

Nous commencerons en 2017 par un premier projet consistant à équiper de panneaux photovoltaïques un ensemble de maisons individuelles et éventuellement un ou plusieurs bâtiments collectifs. L'électricité produite sera revendue ou consommée localement. Ces surfaces peuvent être des toits de maisons individuelles en construction ou en rénovation, de bâtiments industriels ou commerciaux, de bâtiments publics ou encore des bâtiments agricoles.

Cette phase de projet durera de 12 à 18 mois et démarrera dès que possible. Une taille minimale de 1000 m^2 nous permettra d'être plus efficaces en groupant les achats de fournitures et les travaux d'installation. Les leçons tirées de ce projet pionnier nous permettront d'étendre cette initiative à la fois en taille et pourquoi pas vers d'autres modes de production.

Nous voulons susciter un engagement citoyen collectif, concret, et ancré localement. Pour cela une société de projet ouverte à tous (de type coopérative) gèrera le projet de façon démocratique et transparente associant les particuliers avec ou sans épargne et les collectifs tant publics que professionnels.

Comment peut-on participer ?

Pour avancer dans ce projet, nous lançons un appel à candidatures. D'une part aux propriétaires et exploitants de surfaces de toit disponibles, aux investisseurs et d'autre part, à toutes les bonnes volontés, qui sont les bienvenues : propriétaires, investisseurs, animateurs ou experts. Votre bienveillance sous toute forme, du mot aimable au dessin d'encouragement sera accueillie avec beaucoup de plaisir !

Nous recherchons également des experts qui peuvent participer de façon active à la phase de pré-étude sur les sujets : gestion de chantier (couverture, électricité), finance, communication (un web master serait apprécié), juriste, ainsi que des animateurs.

A bientôt pour la première réunion « tupperwatt » !

Propos recueillis par
Marie–Françoise Darras,
Forum et projets pour le développement durable
et Gilles-Charles Canard,
les Conférences carrillonnes

Pour les contacter :

Thierry Hanau
thierry.hanau@laposte.net)

François Dancette,
f.dancette@wanadoo.fr

Environnement en bref

Fourqueux est primé pour son jardin d'eau

Le 11 octobre, le Jury du Prix Territoria a décerné un trophée d'argent à la ville de Fourqueux, dans la catégorie Aménagement / Urbanisme, pour son jardin d'eau. Réalisé sur un terrain privé acquis par la commune afin d'en faire un square de proximité en plein centre-ville, le jardin d'eau, inauguré en juin, permet la récupération, le stockage, l'infiltration et le rejet en milieu naturel des eaux de pluies et des eaux de source interceptées. Un projet ambitieux en matière hydraulique, technique et pédagogique qui s'inscrit dans l'Agenda 21 communal. Créé en 1986, l'Observatoire Territoria vise à recueillir, valoriser et diffuser les initiatives des collectivités territoriales en France afin qu'elles deviennent les « bonnes pratiques » des territoires.

Un contrat d'animation pour le champ captant du Pecq-Croissy

Suez et le Syndicat Mixte pour la gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) viennent de signer avec l'agence de l'eau Seine-Normandie un contrat d'animation visant à mieux protéger la nappe souterraine et la ressource en eau. Le contrat s'applique sur le champ captant du Pecq-Croissy, qui couvre 70 hectares sur les communes de Croissy-sur-Seine, Bougival, Chatou, La Celle St Cloud, Le Vésinet, Marly le Roi, Carrières-sur-Seine, Le Pecq, Port-Marly, Louveciennes. Les actions envisagées dans le cadre du contrat d'animation s'adressent aux collectivités, aux habitants et aux professionnels. Elles visent notamment à réduire, voir éliminer l'usage des produits phytosanitaires.

Un déchet sur cinq est encore mal trié

Face à ce constat, la communauté d'agglomération, en charge de la collecte sur le territoire de Saint Germain/ Boucles de Seine, lance une campagne de sensibilisation.

Dans le viseur : les plastiques, qui ne se recyclent pas tous!

Tous les détails pour ne plus commettre d'erreurs de tri :

- sur le site du Cadeb en rubrique documents : www.cadeb.org
- ou sur celui de la CASGBS : www.saintgermainbouclesdeseine.fr

La Boucle manque de bornes de recharge

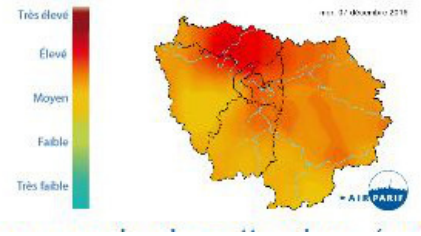

Pas une seule borne dans la Boucle pour recharger les véhicules électriques. C'est le triste constat dressé par Pierre Solviche, vésigondin, membre de la rue de l'avenir. Bien que l'électrique ne soit pas la panacée, pour l'instant c'est la moins mauvaise solution, poursuit-il. Un moyen de lutter contre la pollution de l'air qui a impacté l'Ile-de-France à plusieurs reprises en fin d'année. Les concentrations en dioxyde d'azote et particules fines ont largement dépassé les seuils autorisés.

Contact : pierre.solviche@sfr.fr

Vertemaligne étend son territoire d'action

Née en 2015 à Bougival et la Celle-Saint-Cloud à l'initiative de quelques riverains des voies SNCF, Vertemaligne vient d'essaimer à Louveciennes et l'Etang-la-Ville, suite aux travaux de déboisement effectués en 2016 aux abords de la ligne L2 qui relie Paris Saint-Lazare à Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines).

Vertemaligne, sans contester la nécessité d'entretien des talus et autres emprises ferroviaires, demande la préservation de la biodiversité sur ces espaces qui constituent un corridor écologique de grand intérêt.

A l'Etang-la-Ville, les riverains ont lancé une pétition, proposée sur le site internet du Cadeb en page d'accueil : www.cadeb.org

Le miel local à l'honneur

Malgré le peu de miel disponible cette saison, cinq apiculteurs locaux ont répondu présents à l'expo-vente de miel, co-organisée avec Plaine d'avenir 78, le 19 novembre à Montesson et le 26 novembre à Carrières-sur-Seine.

Chaque miel a pu être gouté, montrant une facette de la richesse florale locale. Cet événement, qui a attiré de nombreuses familles avec enfants curieuses de découvrir la vie de l'abeille, se déroulait dans le cadre des week-ends Goût d'Yvelines.

Plaine d'avenir 78:
www.plainedavenir78.org

La digue de Montesson en bonne voie

Le dossier technique étant finalisé et le financement quasiment bouclé, l'enquête publique devrait avoir lieu au début de l'année 2017. Une bonne nouvelle pour les habitants du quartier de la Borde encore durement touchés lors de la récente crue.

Le Cadeb vient de tenir sa réunion annuelle avec le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO), et son nouveau directeur, Hugues des Ligneris.

En plus de la charge de la renaturation et de l'aménagement des berges de la Seine, le syndicat s'est vu confié en 2015, avec la DDT78 (Direction Départementale des Territoires des Yvelines), l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation.

La digue de Sartrouville à l'automne. La végétation arbustive a bien résisté à la crue de juin 2016. L'ouvrage devrait être prolongé à Montesson, en amont.

Les berges végétalisées ont résisté à la crue

L'avancement des différents aménagements des berges et les projets de circulation douce le long de la Seine (soutenus par le Département) suivent les prévisions.

Une bonne surprise : les aménagements des berges réalisées avec les techniques de génie végétal ont globalement bien résisté à la crue de la Seine de juin 2016.

Une bonne nouvelle pour les riverains de Montesson : l'annonce du financement quasiment finalisé du prolongement de la digue de Sartrouville à Montesson incluant la zone humide de compensation.

Une demande de protection

Depuis plus de trente ans, les riverains du quartier de la Borde à Montesson demandent le même niveau de protection vis à vis des crues de la Seine que le quartier voisin des Dix Arpents à Sartrouville. En effet, à chaque crue relativement importante depuis 1960, le quartier de la Borde est systématiquement inondé alors que la ville de Sartrouville est protégée par une digue.

L'association QVLB (Qualité de Vie de la Borde à Montesson), rejointe par le Cadeb, soutient la demande des riverains depuis 1993.

Depuis cette époque, Jean-François Bel, maire de Montesson, porte le projet de prolongation de la digue de Sartrouville à Montesson.

Récemment, poussés à l'exaspération par l'inondation du quartier en juin 2016, les Montessonnais ont de nouveau demandé aux élus et à l'Etat d'intervenir d'urgence afin que le dossier aboutisse.

Le Cadeb soutient cette demande, tout en rappelant que la gestion des inondations ne peut se faire uniquement à l'échelle d'un quartier ou d'une ville, mais doit être pensée globalement. Il convient de cesser d'artificialiser les sols, de repenser la gestion des grands lacs de Seine en amont de Paris (doivent-ils servir à l'écrêtage des crues ou au maintien de la navigation en été ?), de recréer des champs d'expansion des crues en amont de Paris, d'améliorer les dispositifs de surveillance et d'alerte (voir le bimestriel de FNE Ile-de-France d'octobre 2016)

La crue de 1955 comme référence

L'ouvrage aura une longueur de 710 m et sera de même conception que celui de Sartrouville. La cote de protection, référencée à la crue de 1955, est comprise entre 25,60m NGF à l'amont et 25,55 m NGF à l'aval, soit une hauteur moyenne de la digue d'1,20 m par rapport au niveau de la route.

Une compensation en volume utile d'environ 130 000 m^3 doit être réalisée afin de retrouver des volumes d'expansion de crues comparables à ceux qui seront soustraits derrière la future digue et ainsi réduire l'impact de l'ouvrage sur l'écoulement de la Seine en cas de crue. Elle sera réalisée sur le terrain devant la résidence des Acacias à Montesson. La solution choisie est de créer une zone humide en liaison avec la Seine, favorable au développement de la biodiversité.

Un financement quasi bouclé

Le financement (coût global estimé de 14 M€) fait intervenir la commune de Montesson, l'Agence de l'eau, le Département et la Région dans le cadre de la révision du PAPI de la Seine (Programme d'actions de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes).

Si le financement est confirmé, l'enquête publique devrait pouvoir être lancée début 2017. Une étape décisive avant le lancement des travaux.

Jacques Perdereau
Vice-président
QVLB, Cadeb

Bezons: le devenir du parc Bettencourt

Une concertation sur un projet de « requalification urbaine » déjà quasiment défini par la ville.

Le maintien du parc Bettencourt, menacé par le projet de la ZAC Cœur de Ville, a fait l'objet d'une longue lutte de 2011 à début 2015.

Finalement conservé par la mairie, le parc va être requalifié et étendu et il contribue dorénavant à donner une image verte et environnementale au projet de ZAC.

Sans nouvelles des intentions de la mairie depuis une réunion en février 2015, les associations Bezons Environnement et Val d'Oise Environnement ont été conviées à une réunion d'information.

Crédit photo : ville de Bezons

Projet validé préalablement

Annoncée comme « atelier débat de concertation » dans le bulletin municipal, la réunion était en fait une information a posteriori sur un projet unique déjà validé à 95%.

Ironie de calendrier, elle est intervenue après l'abattage (inévitable nous dit-on) de nombreux platanes pour la construction du complexe sportif.

Le projet de requalification du Parc est porté par la Sadev94, aménageur de la ZAC avec une agence de paysagistes.

Qui dit aménageur dit aménagement. Si le parc a été préservé, une grande partie de ses arbres, jugés trop vieux ou envahissants, ou non adaptés au projet, tels les cèdres, seront abattus. Peu d'éléments du parc actuel, vieillissant, seront conservés, à commencer par l'arboretum.

Avec la création de zones de prairie libre ou prairie boisée, de zones d'arbres, d'aires de jeux, de zones d'activité, la plantation de 800 arbres est annoncée.

Le démarrage prévisionnel des travaux n'est pas prévu avant fin 2017, pour un budget avoisinant les 10 M Euros.

Quelques commentaires et suggestions ont pu être faits par les associations : trop d'arbres coupés, réduire la nuisance lumineuse due notamment au stade tout proche, développer les hôtels à insectes.

Mais comme l'indiquait toutefois le bulletin : « si les associations ont des remarques, des suggestions, elles seront prises en compte dans les limites spatiales, financières et techniques ».

Emmanuelle Wicquart
Présidente

Une révision simplifiée du PLU de Bezons

Cette révision actera le déclassement de l'ile fleurie afin de permettre son réaménagement.

A la faveur des travaux menés par le projet Eole (cf Lettre de novembre 2016), le Conseil Départemental du Val d'Oise, propriétaire et gestionnaire de l'Ile Fleurie, va procéder à des travaux de réaménagement.

La partie concernée se situe entre le Pont des Anglais et l'extrémité Est où se trouve l'édicule vestige de l'ancien barrage à aiguilles.

Le projet a été présenté dans ses grandes lignes lors de la réunion en mairie de Bezons le 22 novembre. Il consiste à restaurer les milieux naturels avec d'importants travaux de fauche, débroussaillage et coupe, afin de rouvrir les milieux et supprimer les espèces invasives (robinier et renouée du Japon) sur certaines parcelles.

L'Ile est un espace entièrement naturel, présentant de nombreuses espèces particulières et de nombreuses espèces d'oiseaux, d'après une étude faunistique et floristique réalisée par l'ONF en 2011. Elle est classée espace boisé classé (EBC), classement qui ne permet actuellement pas d'intervenir sur les boisements ou de défricher.

Pas de déboisement massif de l'ile

Le projet de réaménagement va nécessiter le déclassement d'une superficie d'environ 23 ha, le projet Eole concerne 3 ha de plus.

Les zones déclassées devraient cependant rester Espace Naturel Sensible et malgré des demandes de défrichement à venir, le CD95 annonce qu'il n'y aura pas déboisement massif.

Le déclassement de l'EBC nécessite la révision simplifiée du PLU de Bezons, qui sera menée par la ville pour la SNCF et le conseil départemental.

Après une concertation via cette réunion et une exposition en mairie, une enquête publique aurait lieu au premier trimestre 2017.

Un comité de suivi des travaux devrait être mis en place. Bezons Environnement et Val d'Oise Environnement ont recommandé qu'il se mette en place au plus tôt et demandé à en faire partie.

Emmanuelle Wicquart

Louveciennes : un patrimoine à préserver

L'association RACINE propose que la commune se dote d'un outil qui a fait ses preuves ailleurs : une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) .

Y aurait-il des communes plus intelligentes que d'autres dans la nouvelle intercommunalité ?

Au moment de la révision de son PLU les élus de Louveciennes seraient bien inspirés de suivre l'exemple de la commune du Vésinet qui vient d'adopter son Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Un bel exemple à suivre qui permettrait de protéger l'environnement des monuments classés comme l'aqueduc de Louveciennes.

La notion d'AVAP est l'une des possibilités qui s'offre à Louveciennes de mieux prendre en compte le patrimoine historique de la ville et de son environnement.

L'aqueduc de Louveciennes au soleil couchant

Sites patrimoniaux remarquables

Certes les AVAP sont une protection dont la fin de vie est programmée, mais cette disposition est souple, et serait pour Louveciennes une source de véritable dialogue constructif avec ses habitants et les associations au sujet des sites patrimoniaux remarquables de notre commune et de plus serait peu chère.

Pour mémoire, la ville de Louveciennes n'aurait pas 30.000 euros à mettre pour une AVAP selon certains élus, mais la seule subvention pour surcharge foncière aux terrains de Voisins est de 93 000 euros.

Par ailleurs l'argument qui consiste à dire que cela retarde le processus de révision du PLU de Louveciennes ne semble pas être vraiment recevable face aux forts avantages que la ville peut en retirer.

Une formule de protection comme les AVAP, encadrée et contrôlée par l'Etat, permet aux villes de desserrer la contrainte imposée par les quota de logements sociaux confiés aux grands aménageurs comme 3F et ESH DOMINIS qui font avant tout du chiffre, et par ailleurs d'opposer aux préfets activistes les cahiers des charges imposés par le Ministère de la Culture.

> *« Quand la société impose à l'homme des sacrifices supérieurs aux services qu'elle lui rend, on a le droit de dire qu'elle cesse d'être humaine, qu'elle n'est plus faite pour l'homme, mais contre l'homme. »*
>
> *Georges Bernanos.*

Il faut savoir que la nouvelle loi CAP (« Création Architecture et Patrimoine ») adoptée en juillet 2016 est assez unanimement appréciée de la gauche à la droite par les maires et élus locaux, en ce sens qu'elle a pris en compte le retour du terrain et qu'elle est d'une certaine façon non idéologique au contraire de tout un ensemble de législations farfelues de ces dernières années.

Par ailleurs, elle rétablit les 500 mètres de protection des bâtiments classés Monuments Historiques et facilite les recours contre les décisions parfois surprenantes des Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Aberration

Clairement vouloir construire 80 à 90 logements au pied de l'aqueduc de Louveciennes au nom d'objectifs de logements sociaux est une aberration qui détruira une composante de l'exceptionnel cadre de vie de Louveciennes, déjà bien mis à mal avec l'urbanisation galopante (Plains Champs et le Domaine Sisley) le long de la nationale 186 où l'on n'hésite pas à abattre de splendides platanes, bien évidemment déclarés atteints de la rage !!!

Il s'agit maintenant de trouver un équilibre entre l'intercommunalité compétente en matière d'urbanisme et les communes qui ont le devoir de protéger leur patrimoine.

Comme il est admirablement dit sur le site de la commune du Vésinet, l'AVAP est un document d'urbanisme complémentaire au PLU qui permet de travailler l'aspect qualitatif de l'urbanisme. Il faut préserver le caractère qualitatif exceptionnel de Louveciennes qui appartient au Pays des Impressionnistes.

RACINE se mobilise pour convaincre nos élus que le bon sens, voire l'intelligence, est bien distribuée dans la nouvelle Communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS).

François Arlabosse
Président
RACINE.

L'Aqueduc de Louveciennes
L'aqueduc a été construit entre 1681 et 1685 par Jules Hardouin-Mansart et Robert de Cotte pour amener aux réservoirs desservant les châteaux de Versailles et de Marly l'eau pompée dans la Seine par la machine de Marly en contrebas de Louveciennes. Il s'agit d'un canal tapissé de plomb de 640 mètres de long supporté par 36 arcades de 23 mètres de hauteur. L'eau montée de la Seine est acheminée dans la tour dite du Levant (classée Monument historique) puis, à l'extrémité sud de l'aqueduc, un siphon dans la tour dite du Jongleur, amène l'eau aux réservoirs de la Batterie à Marly.

RER A et ligne SNCF Cergy : ce qui va changer

Le groupe transports et mobilités de notre Collectif d'Associations (Cadeb) participe à l'étude de la refonte de l'offre de transports engagée par la SNCF-RATP pour les lignes Saint Germain, Cergy et Poissy, conjointement avec les élus et les associations d'usagers. Voici ses premières observations, après neuf réunions de travail.

En heures de pointe du matin et du soir, nous partageons le constat que la grille actuelle ne fonctionne pas (trop de trains sont en retard ou supprimés). Nous sommes donc disposés à accepter une réduction modérée du nombre de trains à condition que les exploitants s'engagent sur des gains significatifs de régularité. Ceux-ci devront être contrôlés régulièrement par des comités de ligne réunissant élus et associations d'usagers. De plus, il est indispensable de prévoir une clause de revoyure au bout de 6 mois pour faire le point et modifier l'offre si nécessaire.

.

Moins de trains, mais plus réguliers

Dans la nouvelle grille horaire, il y aurait 5 (ou 5 1/2) trains à l'heure, au lieu de 6 actuellement, sur chacune des branches (Le Vésinet–Le Pecq et Saint Germain, Poissy et Cergy), ainsi que sur la ligne L3, qui dessert Cergy à partir de Paris- Saint Lazare. Une réduction uniforme, qui ne tient pas compte des flux : il y a beaucoup moins de voyageurs sur la branche Poissy (qui bénéficie par ailleurs des trains vers Mantes de la ligne J) que vers Cergy : d'où la colère des maires de Cergy et d'Achères, et des usagers de cette ligne.

Même si cela allonge quelque peu le temps de parcours, l'arrêt des trains dans toutes les gares sur la branche Cergy du RER A (à Houilles/Carrières-sur-Seine et Maisons-Laffitte) nous parait aller dans le bon sens.

De même, pour la branche du RER A, tronçon reliant Saint Germain en Laye à la Défense, nous considérons comme positive l'approche qui consiste à ajouter un arrêt aux gares de Chatou-Croissy et du Vésinet-Centre, grâce au retournement de rames qui sera rendu possible en gare de Saint Germain.

Encore faudra-t-il pouvoir monter dans des rames bondées !

La liaison vers Saint-Lazare

En heures creuses, le débat a porté principalement sur le rétablissement de la liaison avec Paris Saint Lazare, disparue en 2008 afin de faire circuler davantage de RER vers Cergy et Poissy.

La SNCF envisage une liaison par heure entre Cergy et Saint-Lazare. Le Cadeb en a demandé trois, sans succès jusqu'à présent.

En période d'été, un rythme de deux trains par heure vers Cergy est notoirement insuffisant ; nous proposons trois trains par heure au minimum pour desservir toutes les gares de la ligne.

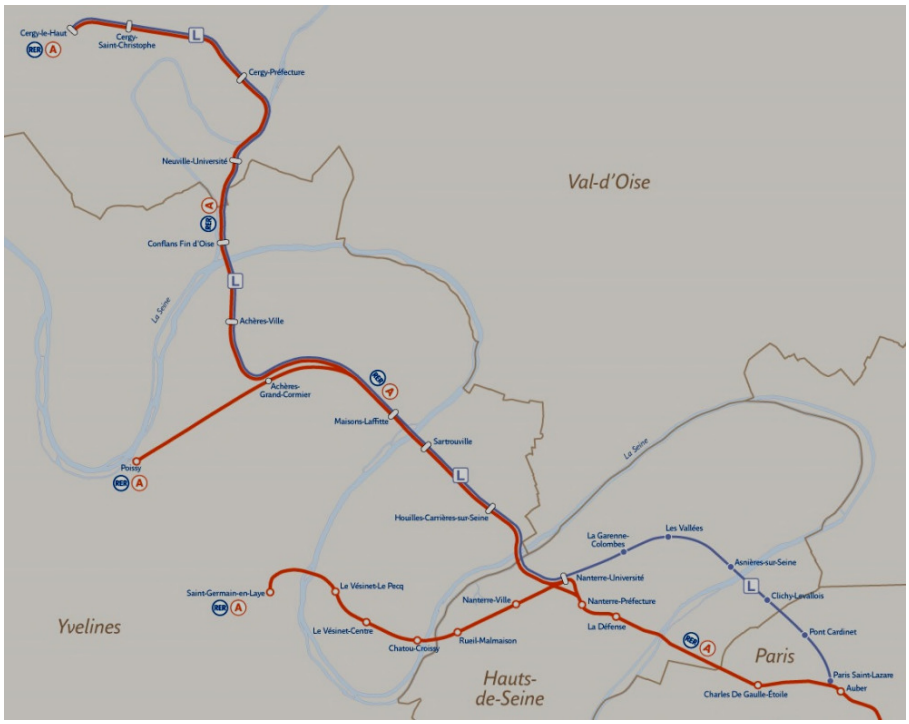

A partir de Nanterre préfecture, le RER A est géré par la SNCF en direction de Poissy et Cergy. Vers Cergy, les voies sont partagées entre le RER A et les Transiliens en provenance de Paris Saint-Lazare. La branche Saint-Germain est gérée en totalité par la RATP.

Effets bénéfiques?

Pour que la refonte de la grille ait des effets bénéfiques, il est nécessaire de réaliser les travaux prévus au schéma directeur du RER A, et notamment de créer une voie supplémentaire à Cergy, aménagement qui tarde à venir.

Il est également indispensable que la nouvelle offre soit couplée avec la mise en place d'une gestion commune du RER A entre RATP et SNCF, et supprimée la relève conducteurs à Nanterre Préfecture, ce qui nécessite l'harmonisation des matériels de signalisation.

Nous sommes bien conscients que ces scenarii d'horaires élaborés et présentés par les exploitants sont contraints par l'infrastructure existante et ne pourront évoluer véritablement qu'avec l'arrivée d'EOLE, des tangentielles Ouest et Nord, et surtout, mais à plus long terme, de la Ligne Nouvelle Paris Normandie qui libérera des sillons pour les circulations de proximité.

Après validation de la nouvelle grille horaire par le STIF au printemps 2017, la mise en service de la nouvelle offre devrait intervenir en décembre 2017.

D'ici là, les usagers devront patienter !

Gérard Moulin, Thierry Robin, Gérard Ribaut, Jacques Firmin, Gérard Attias

Groupe de travail Transports et Mobilités du Cadeb

Quelques vérités sur les doubles sens cyclables

Peu à peu, les villes adoptent cette mesure. Sans toujours mettre à jour la signalisation, ce qui sème le doute chez les cyclistes. Quelques villes restent hostiles à cet aménagement, par peur (infondée) d'accidents.

La mesure figure dans le plan d'action pour les mobilités actives, destiné à développer la marche et le vélo. Parmi les actions définies pour faciliter la circulation des cyclistes figure l'extension du double sens cyclable (DSC) à toutes les voies où la vitesse est limitée à 30 km/h ou moins. Cette décision est gravée dans le marbre du code de la route (Art R. 412-28-1 du Code de la route) :

« Lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h, les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police. »

Raccourcir et simplifier les parcours

Rappelons que le DSC autorise le cycliste à circuler dans les deux sens dans une voie à sens unique pour les véhicules motorisés. Il permet au cycliste de raccourcir et simplifier son parcours tout en lui permettant d'emprunter le même itinéraire à l'aller et au retour.

Il faut noter que si la municipalité n'autorise pas le DSC conformément à l'article du code de la route cité ci-dessus, elle doit prendre un arrêté dûment motivé pour des raisons de sécurité ou autre.

Les sens uniques sont très nombreux dans nos villes, en particulier dans le cas des voies étroites dont la largeur utile à la circulation est très souvent limitée par le stationnement des voitures.

Evolution du code de la route

Qu'en est-il aujourd'hui de l'application de cette évolution du code de la route ?

Les communes favorables aux circulations douces ont instauré de larges zones 30 autorisant par là même la mise en place de DSC (par exemple Bougival). D'autres ont oublié ou négligé de mettre à jour la signalisation précisant que le sens interdit ne s'applique pas aux vélos. Il semblerait que ce soit le cas général. Cette lacune laisse les cyclistes dans l'ignorance de ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Il ne faut pas hésiter à contacter votre municipalité si vous avez des voies à sens unique limitées à 30 km/h ne précisant pas « sauf cyclistes ».

La commune de Houilles semble avoir mal compris le décret et annonce (non encore corrigé le 9/12/2016) sur son site internet que « *depuis le 1 janvier 2016 la circulation à contre sens est interdite aux cyclistes dans les rues à sens unique situées dans les zones 30, sauf dans les voies qui ont fait l'objet d'un aménagement cyclable dédié pour le contre sens cyclable* ». Alors que le décret dit exactement l'inverse!

Communes rétives

Il y a enfin les communes hostiles à cette notion de DSC arguant de raisons d'une sécurité mal comprise.

Or il faut le dire et le redire le DSC n'est pas dangereux, bien au contraire :

- Il n'y a rien de plus stressant pour un cycliste que d'être suivi dans une rue étroite par une voiture qui met la pression pour doubler. Avec le DSC le cycliste et le conducteur se voient et donc se comprennent.
- Une analyse faite par la ville de Paris montre que la majorité des accidents de cyclistes en ville est causée par l'ouverture des portières de voiture. Ces ouvertures de portières sont moins dangereuses (la porte se referme) et beaucoup plus rares à contre sens.
- Cette même analyse ne montre aucune augmentation des accidents de vélo depuis l'instauration des DSC. Aucun accident par choc frontal avec une voiture n'est à déplorer.
- On constate une diminution de la vitesse dans les rues avec DSC.
- Le DSC permet aux cyclistes d'éviter les grands axes de circulation.
- L'espace réservé aux piétons est mieux respecté : le cycliste n'est plus tenté de rouler sur les trottoirs.

Force est de constater que dans de trop nombreuses communes ces vérités n'ont pas encore fait leur chemin. C'est à nous tous de contacter nos élus pour leur rappeler l'existence de cet article R. 412-28-1 du code de la route et les obligations qu'il entraine.

Et notamment, dans le secteur de la Boucle de Montesson, Sartrouville, qui reste la seule commune sans double sens cyclable. Ce n'est pas faute de demande de notre part, depuis plus de 10 ans. Mais cet aménagement reste incompris des responsables de la voirie.

Quel dommage de se priver d'un aménagement efficace et de plus, peu couteux. Espérons qu'en 2017 Sartrouville optera pour le bon sens des doubles sens "cyclables"

Philippe Leroy
Vice-président de Réseau vélo 78
Site internet : www.reseauvelo78.org/

Pour en savoir plus :
Le bon sens des doubles sens cyclables

En rubrique documents sur le site du Cadeb : www.cadeb.org

Nos déchets sont triés à Nanterre

Une visite instructive du centre de tri, à laquelle ont participé douze membres du Cadeb, le 18 octobre.

La visite du centre de tri était organisée par Emilie Heurtel, chargée de communication au Sitru, pour le Cadeb et les services de la communauté d'agglomération.

Exploité par Veolia, le centre de tri de Nanterre, situé en pleine ville, reçoit les « poubelles jaunes » de 14 communes du Syctom (Paris), et depuis 2016, celles des 12 communes du SITRU (les 7 de la boucle de Montesson, et 5 autres avoisinantes).

L'usine comporte une plateforme de réception des camions de collecte sélective (poubelles jaunes), un entrelacs de tapis roulants avec des cabines de tris manuels et mécaniques, des unités de compactage par type de matière, et enfin un quai de sortie au niveau de la Seine avec des péniches. A l'intérieur, l'ensemble est moderne et propre, il y a peu d'odeur, les concentrations de poussière sont abaissées par des bouches d'aspiration, mais il y a du bruit. Les travailleurs sont en cabine insonorisée avec équipement de protection (masque, gants, blouse…)

Une passerelle permet aux visiteurs d'avoir une vue d'ensemble sur le site

Encore trop d'erreurs de tri

90 personnes sont employées sur le site : 3 x 30 opérateurs par poste, faisant pour l'essentiel du contrôle qualité du tri.

Le centre traite 37 000 tonnes de collectes sélectives par an (2014) et en valorise 80 % : soit 50 % de papier, 20 % de carton, 7 % de plastique et 3 % de métaux .

Les 20 % d'erreur coûtent cher en tri supplémentaire et matière à évacuer vers l'incinérateur.

Nous en profitons donc pour réviser les consignes de tri (voir encadré).

En moyenne le coût de revient du traitement des ordures ménagères est de 94 euros /tonne ; celui du traitement des déchets recyclables dépend de la qualité du tri et de leur valorisation.

Le revenu du centre est composé pour 2/3 des taxes des communes et pour 1/3 des recettes de recyclage.

Celles- ci sont essentiellement composées des recettes de la filière papier (20 000 tonnes par an à 5 euros / tonne).

Mais le prix facturé aux communes pour la tonne de déchets recyclables (poubelles jaunes) est incitatif pour le tri : en 2016 tout tonnage supérieur à celui de 2015 est gratuit !

Production des déchets (Variation entre 2015 et 2016)

Ordures ménagères : - 1,7%
Collecte sélective : + 4,1 %
Objets encombrants : + 8,6

En conclusion

La qualité du tri est meilleure mais notre production de déchets augmente globalement. L'objectif doit être de diminuer leur quantité, y compris les recyclables !

Nous, consommateurs, devons veiller à acheter le moins emballé possible. Le vrac c'est bien pour la planète et pour le porte-monnaie !

Françoise Brenckmann
présidente de Patrimoine & Urbanisme à Bougival

Françoise Leroy-Terquem, Cadeb

Le dernier numéro de l'Actu du Sitru est disponible sur le site du Cadeb en rubrique documents :
www.cadeb.org
ou le site du Sitru :
www.sitru.fr

Bien trier

- Les petits déchets isolés (bouchons, tickets …) se recyclent difficilement : laissez les bouchons sur les bouteilles. Ne pas broyer les papiers ou mettre en confettis!
- Les bouteilles : les aplatir dans la longueur ou les laisser telles quelles ; en centre de tri, un grand nombre de bouteilles écrasées sont refusées par la chaîne mécanique.
- Les grands cartons ne passent pas sur les tapis de tri : mettre aux encombrants.
- Bien vider les emballages (sans les rincer). Le simple contact avec des produits alimentaires ne pose pas problème, mais une quantité importante de nourriture souillant les recyclables environnants peut entraîner le rejet total de la benne !
- Dans le bac, c'est tout en vrac ! Ne pas emballer dans un sac, ni imbriquer les recyclables les uns dans les autres afin de ne pas gêner la séparation des matériaux effectuée dans le centre de tri.
- Les plastiques : bouteilles et flacons, mais pas les sacs et films mous, ni barquettes polystyrène, ni petits pots de yaourt …

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Montesson / Saint-Germain-en-Laye

« Seul, on va plus vite
Ensemble, on va plus loin »

Siège social : 130 av. du Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21
Mel: cadeb78@wanadoo.fr
Site : www.cadeb.org/
Twitter : @78cadeb

Membre de FNE Yvelines

Composition du Bureau

Présidente : Paulette Menguy
Vice-président : François Arlabosse
Vice président : Jacques Firmin
Vice-président : Jacques Perdereau
Secrétaire général : Jean-Claude Parisot
Secrétaire : Marie-Françoise Darras
Secrétaire adjoint : Gilles-Charles Canard
Secrétaire adjoint : Gérard Moulin
Trésorier : Patrick Bayeux

LES ASSOCIATIONS MEMBRES

Adrec à Chatou
Anne Bernard adrec.chatou@free.fr www.adrec-chatou.fr/

Aménagement et Environnement de la Boucle (AEB)
Jacques Firmin contact@aeb-parcimperial.fr

Bezons Environnement
Emmanuelle Wicquart bezons_environnement@yahoo.fr

Chemin de ronde (Croissy / le Vésinet / le Pecq)
Véronique Vital verojl.vital@noos.fr Tél: 01 34 80 08 04

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville
Daniel Amgar vieux.pays.le.fresnay@laposte.net Tél: 06 10 05 61 54

Comité de quartier des Richebourgs à Sartrouville
Patrick Breteuil breteuil.patrick@neuf.fr Tél 06 88 63 21 92

Conférences carillonnes
Ursula Nadler conferencescarrillonnes@gmail.com conferences-carrillonnes.fr/

Forum et Projets pour le Développement Durable
Ursula George forumprojetsdd@sfr.fr forumprojetsdd.org/ Tél: 06 87 46 02 07

Ligue Contre la Violence Routière des Yvelines (LCVR78)
Michel Zourbas violenceroutiere.78.contact@gmail.com Tél : 01 30 82 66 85

Maisons-Laffitte développement durable
Laurence Ledoux asso.mldd@gmail.com http://maisons-laffitte-dd.hautetfort.com/

Natur'Ville à Sartrouville (animation d'un jardin potager associatif)
Agnès Benne agnes.benne@laposte.net Tél: 07 61 37 99 47

Patrimoine & Urbanisme à Bougival
Françoise Brenckmann Tél: 06 88 23 91 75

Quartier de la Plaine à Sartrouville
Marie-Thérèse Grosprête laplaine78500@gmail.com Tél. 06 84 15 38 95

Quartier de la Vaudoire Debussy à Sartrouville
Lyne Leux associationvaudoire@gmail.com Tél: 01 39 14 65 22

Racine à Louveciennes
François Arlabosse association_racine@orange.fr Tél: 01 39 69 21 75

Recycl'action
Cathy Tizzoni contact@recyclaction.fr

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville
Jacques Lauvinerie arqm78500@gmail.com Tél: 01 39 14 36 85

Seine Vivante
seine.vivante@yahoo.fr

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet
Jean-Paul Debeaupuis contact@sidslevesinet.fr Tél: 01 30 71 29 59

Voisins-Voisines à Houilles
Gérard Moulin jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

LES ASSOCIATIONS THEMATIQUES DANS LA BOUCLE

Forum et Projets pour le Développement Durable Sensibilisation et communication sur le développement durable

Ligue contre la violence routière des Yvelines Association qui agit pour prévenir les accidents de la circulation, et améliorer la sécurité de tous les déplacements

Plaine d'avenir 78 Association pour la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels et un développement durable dans la plaine agricole de Montesson et alentours

Recycl'action La solution créative au réemploi des déchets

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.

Seine Vivante: Collectif d'associations et de particuliers qui œuvre pour la préservation des grands équilibres naturels de la vallée de la Seine et le développement de la vitalité de ses écosystèmes

Plus de renseignements sur le site Internet du Cadeb (rubrique les liens) : www.cadeb.org